



LE MERCREDI 19 JANVIER 2022

PROVINCE DE QUÉBEC

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

COMTÉ DE PAPINEAU

À une séance ordinaire du conseil d'administration du susdit centre de services scolaire, situé au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau, tenue via la plateforme *Teams*, le mercredi 19 janvier 2022, à 19 h 55, à laquelle sont présents :

**Parents**

Marie-Pier Blais  
Daniel Cooke  
Catherine Lamarche  
Geneviève Morin  
Natacha Thibault

**Personnel**

Jean Beauchamp  
Karine Lemire  
Arianne Pallagrossi  
Pascale Peterson  
Maryse Renaud

**Communauté**

Julie De Courval  
Pierre Daoust  
Andréanne Desforges  
Renée-Claude Lapointe

**Absences** : Gabrielle Bruneau, Maxime Frappier

**Sont également présents :**

Daniel Bellemare, directeur général  
Nancy Morin, directrice générale adjointe  
Jasmin Bellavance, secrétaire général et directeur du Service du secrétariat général, des communications et du transport scolaire  
Annie Dampousse, directrice du Service des ressources matérielles  
Julie Leclair, directrice du Service des ressources humaines  
Sébastien Bujold, directeur du Service des technologies de l'information et de l'organisation scolaire  
Yannick Lyrette, directeur du Service des ressources financières

M. Daniel Cooke préside la séance. Il déclare la séance ouverte.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLUTION CA-2021-025**

Il est proposé par madame Arianne Pallagrossi et appuyé par madame Geneviève Morin;  
QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 10 NOVEMBRE 2021**

**RÉSOLUTION CA-2021-026**

Il est proposé par monsieur Pierre Daoust et appuyé par madame Natacha Thibault;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 10 novembre 2021 soit approuvé tel que présenté et que le secrétaire général soit exempté d'en faire la lecture, les membres du conseil d'administration ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Rapport du directeur général**

- Salue l'initiative du maire et du conseil municipal de Papineauville visant la collaboration avec le centre de services scolaire à propos de certains dossiers au bénéfice commun des citoyens de la municipalité et des élèves du CSSCV.
- Évoque un taux d'absence de 8 % supérieur chez les élèves et de 4 % inférieur chez les employés lors des 2 journées de classe depuis le retour à l'école en comparaison d'une semaine témoin au début du mois de décembre.

**PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES – ÉTAT DE SITUATION**



Étant donné le report du 1<sup>er</sup> bulletin au 15 février, les statistiques en découlant seront présentées lors de la prochaine rencontre du conseil d'administration.

**CALENDRIER SCOLAIRE 2022-2023 – ADOPTION**

**RÉSOLUTION CA-2021-027**

Attendu qu'en vertu de l'article 238 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q.C.I.-13.3), le centre de services scolaire établit le calendrier scolaire des écoles en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

Attendu les consultations faites auprès du comité consultatif de gestion, du comité de parents et du comité de relations de travail du personnel enseignant;

Attendu la concertation régionale;

Attendu la recommandation du directeur du Service de l'organisation scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par madame Marie-Pier Blais et appuyé par madame Pascale Peterson;

QUE le calendrier scolaire 2022-2023 soit adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**TRAVAUX DE RÉFECTION DES FENÊTRES ET DU PAREMENT EXTÉRIEUR À L'ÉCOLE ST-JEAN-DE-BRÉBEUF, À GATINEAU – ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES**

**RÉSOLUTION CA-2021-028**

Attendu l'appel d'offres pour des travaux de réfection de remplacement des fenêtres et du parement extérieur à l'école St-Jean-de-Brébeuf, à Gatineau;

Attendu que trois soumissions ont été déposées quant à cet appel d'offres;

Attendu que la plus basse des dites soumissions s'avère supérieure de plus de 200 000 \$ à l'évaluation initiale des coûts effectuée par l'architecte affectée au projet;

Attendu la recommandation de l'architecte responsable de ne pas octroyer le contrat;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources matérielles et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par madame Julie DeCourval et appuyé par madame Andréanne Desforges;

QUE le Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées n'octroie pas le contrat et annule l'appel d'offres concernant les travaux de réfection des fenêtres et du parement extérieur à l'école St-Jean-de-Brébeuf, à Gatineau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**POLITIQUE RELATIVE AUX FRAIS DE DÉPLACEMENT – ADOPTION**

**RÉSOLUTION CA-2021-029**

Attendu les termes de la Politique relative aux frais de déplacement qui est actuellement en vigueur;

Attendu que ladite politique nécessite des ajustements mineurs;

Attendu le projet de politique soumis;

Attendu les consultations effectuées;

Attendu la recommandation du directeur du Service des ressources financières et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par madame Arianne Pallagrossi et appuyé par madame Maryse Renaud;

67

QUE la Politique relative aux frais de déplacement soit adoptée telle que déposée (Réf. Recueil de gestion).

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le président invite les membres du personnel à faire part de leurs observations quant au prochain sujet.

Afin d'éviter toute apparence de conflit d'intérêts, les membres du personnel quittent, il est 20 h 17.

<b>POLITIQUE DE GESTION DES CADRES D'ÉCOLE ET POLITIQUE DE GESTION DES ADMINISTRATEURS ET DES CADRES DE CENTRE – ADOPTION</b>
---

### **RÉSOLUTION CA-2021-030**

Attendu que la Politique de gestion des cadres d'école et la Politique de gestion des administrateurs et des cadres de centre ne prévoient actuellement aucune journée de vacances pour un nouveau gestionnaire lors de sa première année d'entrée en fonction;

Attendu les ajustements apportés auxdites politiques afin d'allouer à un nouveau gestionnaire lors de sa première année en fonction, un maximum de 10 jours de vacances, au prorata du nombre de jours travaillés au cours de cette première année, en fonction des paramètres suivants :

Employé provenant du CSSCV :

- Enseignant : 10 jours (au prorata du nombre de jours travaillés);
- Professionnel et soutien : 10 jours (au prorata du nombre de jours travaillés) desquels sont déduits le nombre de journées de vacances restantes à compter du 1<sup>er</sup> septembre.

Employé provenant de l'externe :

- 10 jours (au prorata du nombre de jours travaillés).

Attendu que lesdites journées de vacances ne sont ni monnayables ni transférables à une autre année;

Attendu la consultation effectuée auprès des associations de cadres quant à cet ajout;

Attendu la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par monsieur Daniel Cooke et appuyé par monsieur Pierre Daoust;

QUE la Politique de gestion des cadres d'école et la Politique de gestion des administrateurs et des cadres de centre soient adoptées telles que modifiées (Réf. Recueil de gestion) et qu'elles entrent en vigueur rétroactivement au 1<sup>er</sup> juillet 2021.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Les membres du personnel reprennent leur siège, il est 20 h 22.

Le président invite les membres du personnel à faire part de leurs observations quant au prochain sujet.

Afin d'éviter toute apparence de conflit d'intérêts, les membres du personnel quittent, il est 20 h 29.

<b>ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU PERSONNEL-CADRE 2021-2022 – MODIFICATIONS</b>
---

### **RÉSOLUTION CA-2021-031**

Attendu les termes de la résolution CA-2020-066 intitulée « Organisation administrative du personnel-cadre 2021-2022 »;

Attendu que l'organisation administrative pour l'année scolaire 2021-2022 prévoit actuellement un nombre total de 53,4 cadres, soit 32,4 gestionnaires d'établissement et 21 gestionnaires de service explicitement affectés aux différentes unités administratives (écoles, centres et services);



68

Attendu que l'objet de la présente résolution est de définir un nombre total de cadres pour l'organisation, sans affectation explicite, afin d'offrir la latitude nécessaire à la direction générale pour l'affectation des gestionnaires afin de répondre adéquatement aux besoins de l'organisation et des différents milieux;

Attendu la consultation effectuée auprès des deux associations représentant les gestionnaires du Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées;  
Attendu la recommandation du directeur général;

Il est proposé par monsieur Pierre Daoust et appuyé par madame Julie DeCourval;

QUE l'organisation administrative 2021-2022 inclue 55,4 gestionnaires, soit :

- 32,4 gestionnaires d'établissement;
- 22 gestionnaires de service;
- 1 gestionnaire (ou son équivalent) à affecter dans les unités administratives, en fonction des besoins temporaires ponctuels;

QUE le directeur général dispose de la latitude lui permettant de définir l'affectation des gestionnaires à l'intérieur de ces balises.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Les membres du personnel reprennent leur siège, il est 20 h 33.

<b>RENCONTRES ANNUELLES DE SUIVI DE LA DIRECTION GÉNÉRALE RELATIVES AUX RÉSULTATS ORGANISATIONNELS</b>
--

### **RÉSOLUTION CA-2021-032**

Attendu qu'un processus et des critères d'évaluation de la direction générale doivent être mis en place par le comité des ressources humaines, conformément à l'article 193.1 de la Loi sur l'instruction publique;

Attendu la proposition formulée par le directeur général auprès du comité des ressources humaines lors de sa rencontre tenue le 15 décembre 2021;

Attendu que ladite proposition vise à mettre en place des rencontres de suivi (3 par année) où la direction générale présenterait les résultats organisationnels en regard des objectifs annuels déterminés conjointement par celle-ci et le comité des ressources humaines;

Attendu la recommandation favorable émise par le comité des ressources humaines quant à cette proposition;

Attendu la recommandation du directeur général;

Il est proposé par monsieur Pierre Daoust et appuyé par madame Catherine Lamarche;

QUE le conseil d'administration approuve ce processus de suivi de la direction générale quant aux résultats organisationnels.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>CESSION D'UN TERRAIN ADJACENT À L'ÉCOLE ADRIEN-GUILLAUME, À CHÉNÉVILLE – MANDAT DE NÉGOCIATION ET DÉLÉGATION DE SIGNATURE</b>
--

### **RÉSOLUTION CA-2021-33**

Attendu que la municipalité de Chénéville est propriétaire d'une grande partie de la cour de l'école Adrien-Guillaume;

Attendu que l'école Adrien-Guillaume travaille actuellement un projet d'aménagement de cour d'école;

Attendu que la municipalité de Chénéville serait disposée à céder une parcelle de terrain servant de cour à l'école Adrien-Guillaume;

Il est proposé par madame Andréanne Desforges et appuyé par madame Julie DeCourval;



69

QUE le conseil d'administration du Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées (CSSCV) mandate le secrétaire général afin de négocier une entente satisfaisante autant pour le CSSCV que pour la municipalité de Chénéville quant à la cession dudit terrain;

QUE le directeur général soit et est par la présente mandaté à signer pour et au nom du Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées l'entente ainsi négociée avec la municipalité de Chénéville;

QUE le directeur général soit également autorisé à signer pour et au nom du Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées tout autre document permettant de donner pleinement effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

LEVÉE DE LA SÉANCE PUBLIQUE

**RÉSOLUTION CA-2021-034**

Il est proposé par monsieur Daniel Cooke et appuyé par madame Maryse Renaud;

QUE la séance soit levée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Il est 20 h 42.

La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 16 mars 2022 via la plateforme *Teams*.

**Daniel Cooke,**  
Président du CA

**Jasmin Bellavance,**  
Secrétaire général